

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 8 (1863)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Très honorés Messieurs,

Ensuite des prescriptions arrêtées par le Conseil fédéral, relativement au rassemblement de troupes de cette année et de la répartition des unités tactiques du canton de Vaud en élite et réserve d'après la nouvelle loi militaire de ce canton, le Conseil fédéral a adopté les modifications suivantes au tableau des écoles pour cette année :

### A. Artillerie.

*A Bière*, cours de répétition, du 24 au 29 août : train de parc de réserve (Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève) ; batterie de 6 liv., n° 51 (Vaud), du 25 au 30 août. (Au lieu du 21 au 28 juin. Batterie 51 au cours n° 20 au lieu de 23.)

Cours de répétition du 51 août au 8 septembre (cours préparatoire pour le rassemblement de troupes) : batterie de 4 liv., n° 23 (Vaud), du 30 août au 9 septembre ; batterie de 6 liv., n° 45 (Fribourg), du 1<sup>er</sup> au 9 septembre. (Au cours 25 au lieu de 62.)

Cours de répétition, du 11 au 23 septembre : batteries de fusées, n° 29 (Berne) et n° 51 (Genève), du 10 au 25 septembre. (Au lieu du 24 août au 4 septembre.)

*A Bâle*, cours de répétition, du 24 au 29 août : batteries de 6 liv., n° 47 (Soleure) et n° 49 (Argovie), du 25 au 30 août. (Au lieu du 24 août au 5 sept.)

*A Liestal*, cours de répétition, du 4 au 10 septembre (cours préparatoires pour le rassemblement de troupes) : batterie de 6 liv., n° 19 (Argovie) ; compagnie de parc, n° 55 (Zurich), du 3 au 11 septembre. (Au lieu du 11 au 17 septembre.)

*A Bellinzona*, cours de répétition, du 16 au 27 mars : batterie de 6 liv., n° 21 (Tessin) ; train de parc, élite et réserve (Tessin) ; compagnie de position, n° 68 (Tessin), du 15 au 28 mars. (Au lieu du 6 au 17 octobre.)

*A Thoune*, cours de répétition, du 28 avril au 9 mai : batterie de 6 liv. de réserve, n° 45 (Berne), du 5 au 10 mai. (Au cours 62 au lieu de 72.)

*A Aarau*, cours de répétition, du 4 au 9 mai : compagnie de parc, n° 75 (Vaud), du 3 au 10 mai. (Au cours 5 au lieu de 2.)

### B. Cavalerie.

*A Thoune*, école centrale, compagnie de dragons, n° 18 (Argovie), du 27 juin au 12 juillet. (Au lieu du cours n° 7.)

*A Genève*, la compagnie de dragons, n° 55 (Vaud), n'assiste pas au cours de répétition n° 56.

Les compagnies surnuméraires de réserve, n°s 54 et 55 de Vaud, ont à passer un jour d'inspection dans leurs arrondissements respectifs.

A *Berthoud*, cours préparatoire pour le rassemblement de troupes, compagnies de cavalerie appelées à ce cours du 6 au 11 septembre : guides, n° 3 (Bâle-Ville) et n° 4 (Bâle-Campagne); dragons, n°s 5 et 6 (Fribourg), n° 7 (Vaud), n° 15 (Berne), n° 20 (Lucerne) et n° 22 (Berne), du 5 au 12 septembre. (Au lieu du 13 au 18 septembre.)

### C. Carabiniers.

A *Moudon*, cours de répétition, du 20 au 24 juillet : compagnies de carabiniers, n°s 61 et 75 (Vaud), du 19 au 25 juillet. (Au cours 51 au lieu de 49.)

A *Payerne*, compagnie de carabiniers, n° 7 (Valais), du 24 juin au 5 juillet. (Au lieu du 19 au 28 juillet.)

A *Soleure*, cours de répétition préparatoire au rassemblement de troupes, du 6 au 11 septembre : compagnies de carabiniers, n° 5 (Thurgovie), n° 13 (Fribourg), n° 15 (Argovie), n° 21 (Zurich), n° 25 (Schwytz), n° 27 (Berne) et n° 39 (Lucerne), du 5 au 12 septembre. (Au lieu du 13 au 18 septembre.)

Le département vous prie de prendre connaissance des modifications sus-mentionnées et de bien vouloir pourvoir aux mesures nécessaires à leur exécution.

Agréez, Tit., l'expression de notre considération parfaite.

*Berne*, le 15 février 1865.

Le Chef du Département militaire fédéral,  
STÆMPFLI.

---

Le Conseil fédéral a nommé pour la durée des trois années suivantes (1863, 1864 et 1865), parmi les colonels fédéraux, les 15 inspecteurs d'infanterie suivants :

*Pour le I<sup>e</sup> arrondissement (Zurich) :*

M. le colonel Bontems, P.-E.-Ch., à Orbe (Vaud); (<sup>4</sup>)

Remplaçant : M. le lieutenant-colonel Meyer, J.-Ch., à Berne.

*Pour le II<sup>e</sup> arrondissement (Berne) :*

M. le colonel Isler, Jean, à Kaltenbach (Thurgovie) ;

Remplaçants : M. le lieutenant-colonel Trümpy, Gabriel, à Glaris ;

» Favre, Fr.-Edmond, à Genève.

*Pour le III<sup>e</sup> arrondissement (Lucerne) :*

M. le colonel de Reding-Biberegg, Léopold, à Frauenfeld ;

Remplaçant : M. le lieutenant-colonel Welti, Emile, à Aarau.

*Pour le IV<sup>e</sup> arrondissement (Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug) :*

M. le colonel Schwarz, Samuel, à Aarau ;

Remplaçant : M. le lieutenant-colonel Brändlin, Charles, à Jona (St-Gall).

(<sup>4</sup>) M. le colonel Bontems n'ayant pas accepté a été remplacé par M. le colonel Edouard de Salis.

*Pour le V<sup>e</sup> arrondissement (Glaris et Grisons) :*

M. le colonel de Escher, Jean-Conrad, à Zurich ;

*Pour le VI<sup>e</sup> arrondissement (Fribourg et Neuchâtel) :*

M. le colonel Veillard, Adrien, à Aigle (Vaud).

*Pour le VII<sup>e</sup> arrondissement (Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne) :*

M. le colonel Scherz, Jacques, à Berne.

*Pour le VIII<sup>e</sup> arrondissement (Schaffhouse et Thurgovie) :*

M. le colonel Kloss, Charles, à Liestal.

*Pour le IX<sup>e</sup> arrondissement (St-Gall et Appenzell, Rhodes Ext. et Int.) :*

M. le colonel Bachofen, Samuel, à Bâle ;

Remplaçant : M. le lieutenant-colonel de Steiger, Albert, à Thoune.

*Pour le X<sup>e</sup> arrondissement (Argovie) :*

M. le colonel Philippin, Jules, à Neuchâtel.

*Pour le XI<sup>e</sup> arrondissement (Tessin) :*

M. le colonel Barman, L.-M.-G., à St-Maurice (Valais).

*Pour le XII<sup>e</sup> arrondissement (Vaud) :*

M. le colonel Kern, Frédéric, à Bâle.

*Pour le XIII<sup>e</sup> arrondissement (Valais et Genève) :*

M. le colonel Egloff, Jean-Conrad, à Zurich.

---

On lit dans la *Feuille fédérale* du 2 février :

« M. le colonel fédéral Huber-Saladin, à Paris, ayant demandé sa démission en qualité d'attaché militaire de la Légation suisse à Paris, le Conseil fédéral la lui a accordée avec remerciements pour les services qu'il a rendus. »

---

M. le colonel fédéral Denzler, de Neuchâtel, a été chargé pour cette année du commandement de l'école centrale à Thoune ; il remplace en cette qualité M. le colonel Bourgeois, de Corcelettes, démissionnaire de son grade de colonel fédéral.

---

**Rome.** — L'armée du pape se compose actuellement d'un régiment d'artillerie, d'un bataillon de chasseurs, d'un régiment de ligne, d'un bataillon de zouaves (commandé par le lieutenant-colonel Allet), d'un bataillon fort incomplet de carabiniers (commandé par le lieutenant-colonel Jeanneret), de deux escadrons de cavalerie, l'un indigène et l'autre étranger, d'une légion de gendarmes et d'un bataillon d'invalides. Le général Lamoricière est toujours commandant général de toutes les troupes pontificales ; le général Kantzler est inspecteur général de l'infanterie, et le colonel Blumenthal commandant supérieur de l'artillerie.

---

**Fribourg.** — Procédant au renouvellement du tribunal militaire pour l'année 1863, le Conseil d'Etat l'a composé comme suit :

*Grand-juge* : M. le colonel Gerbex ; *suppléant*, M. le commandant Jaquet.

*1<sup>er</sup> Juge* : M. le major Louis Chollet ; *suppléant*, M. le capitaine Tobie Castella.

*2<sup>e</sup> Juge* : M. le major Jules Badoud ; *suppléant*, M. le capitaine Félix Glasson.

*Greffier* : M. le capitaine Théod. Castella ; *suppléant*, M. Léon Wuilleret, sous-lieutenant.

**Neuchâtel.** — Promotions du 13 février 1863 :

I. AU GRADE DE CAPITAINE D'INFANTERIE :

Les lieutenants : *Quidort*, Abram-Henri, au Locle.

*Soguel*, Eugène, à Cernier.

*Jequier*, Paul, à Fleurier.

*Vaucher*, Charles-Théodore, à Fleurier.

*Sandoz*, Louis, à Neuchâtel.

*Montandon*, Frédéric, au Locle.

*Knopp*, Ernest, à la Chaux-de-Fonds.

II. AU GRADE DE LIEUTENANT D'INFANTERIE :

Les 1<sup>ers</sup> sous-lieut. : *Bosset*, Philippe-Eugène, à Neuchâtel.

*Perroset*, Charles-Frédéric, au Landeron.

*Kramer*, Fritz, à Colombier.

*Quinche*, G.-Louis, à Neuchâtel.

*Dubois*, Adolphe, au Locle.

*Rosselet*, Hippolyte, aux Bayards.

*DuPasquier*, Ch.-Edmond, à Cortaillod.

*Krummenacher*, Jos., à la Chaux-de-Fonds.

*Montandon*, Fréd.-Guillaume, à Neuchâtel.

*Niederhauser*, J.-Frédéric, à la Chaux-de-Fonds.

*Brandt*, Henri-Philippe, id.

*Sandoz*, Gustave, id.

*Petitpierre*, Edouard-Louis, à Couvet.

*Junod*, Louis-Adolphe, aux Brenets.

*Clerc*, Alphonse-Henri, à Môtiers-Travers.

*Mosset*, Alcide-Numa, aux Ponts-de-Martel.

III. AU GRADE DE 1<sup>er</sup> SOUS-LIEUTENANT D'INFANTERIE :

Les 2<sup>mes</sup> sous-lieut. : *DuPasquier*, Alphonse, à Neuchâtel.

*Breitmeyer*, Jules, à la Chaux-de-Fonds.

*Dardel*, Alfred, à Saint-Blaise.

*Bonnet*, Charles-Ed., à Auvernier.

*Gindraux*, César, aux Bayards.

*Frochaux*, Ch.-Henri, au Landeron.

*Blanc*, Fr.-Ad., aux Ponts-de-Martel.

*Bachelin*, Louis-Nap., à Neuchâtel.

*Meunier*, Antoine, au Locle.

*Bertholet*, Alis, aux Ponts-de-Martel.

*Brunner*, Gaspard, à la Chaux-de-Fonds.

*Robert*, Fritz, id.

IV. Le Dr *Clément*, Gust.-Eug., à Saint-Aubin, a été nommé médecin de bataillon, rang de capitaine, et le Dr *Moerglin*, Jaques, à Neuchâtel, a été nommé médecin de batterie, rang de lieutenant.

**Vaud.** — Dans sa séance de samedi 16 février, le Conseil d'Etat a adopté :

1<sup>o</sup> Un arrêté pour l'indemnité à payer aux soldats qui ont transformé leur croisée en ceinturon (art. 356 de la loi militaire) ;

2<sup>o</sup> Un règlement pour les examens cantonaux d'aspirants de cavalerie ;

3<sup>o</sup> Un règlement pour les examens cantonaux d'aspirants de carabiniers.

Le 14 février courant , le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes dans l'infanterie d'élite :

I<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

- 1<sup>o</sup> Capitaine aide-major du bataillon n° 10, M. J.-L. *Amiet*, à Mur ; .
- 2<sup>o</sup> Capitaine quartier-maître du même bataillon, M. J.-F. *Coigny*, à Vevey ;
- 3<sup>o</sup> 2<sup>e</sup> sous-lieutenant porte-drapeau du même bataillon, M. Daniel *Dutoit*, à Moudon ;
- 4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite , bataillon n° 10, M. P.-L. *Burnand*, à Moudon ;
- 5<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de gauche, bataillon n° 70, M. P.-L. *Déglon*, à Curtilles ;
- 6<sup>o</sup> Capitaines des compagnies de mousquetaires :  
N° 1, bataillon n° 50, M. Isidore *Goumaz*, à Sédeilles ;  
» 2, » 46, M. Jean-Sam. *Briod*, à Moudon ;  
» 3, » 45, M. Marc *Chanson*, à Avenches ;  
» 4, » 26, M. Jean-François *Duffey*, à Palézieux.

II<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

- 1<sup>o</sup> Capitaine aide-major du bataillon n° 26, M. Vincent *Dufour*, à Charnex ;
- 2<sup>o</sup> Capitaine quartier-maître du même bataillon, M. Otto *Veillon*, à Aigle ;
- 3<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> sous-lieutenant porte-drapeau du même bataillon , M. David-Louis *Girard*, à Roche ;
- 4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite, bataillon n° 26, M. Fréd. *Chausson*, à Aigle ;
- 5<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de gauche, bataillon n° 10, M. Alexis *Greyloz*, à Ollon ;
- 6<sup>o</sup> Capitaines des compagnies de mousquetaires :  
N° 1, bataillon n° 70, M. Emile *Chausson*, à Villeneuve ;  
» 2, » 50, M. Louis-David *Morier*, à Rossinières ;  
» 3, » 46, M. Fr.-Ls *Perrod*, à Chailly ;  
» 4, » 45, M. Benjamin *Cheseaux*, à Lavey.

III<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

- 1<sup>o</sup> Capitaine aide-major du bataillon n° 45 , M. Henri *Butticaz*, au Treytorrens ;
- 2<sup>o</sup> Lieutenant quartier-maître du même bataillon , M. Gabriel *Gaulis*, à Lausanne ;
- 3<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite, bataillon n° 45, M. Charles *Cottier*, à Lausanne ;
- 4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de gauche, bataillon n° 26, M. Marc *Morin*, à Lausanne ;
- 5<sup>o</sup> Capitaines des compagnies de mousquetaires :  
N° 1, bataillon n° 10, M. Charles *Bessières*, à Lausanne :  
» 2, » 70, M. G.-Fréd. *Fauquex*, à Riez ;  
» 3, » 50, M. François *Tesse*, à Lausanne ;  
» 4, » 46, M. Marc *Bujard*, à Cully.

IV<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

- 1<sup>o</sup> Capitaine aide-major, bataillon n° 46, M. Jules *Decollogny*, à Apples ;
- 2<sup>o</sup> Capitaine quartier-maître, même bataillon, M. F.-L. *Chaudet*, à Lussy ;
- 3<sup>o</sup> Lieutenant porte-drapeau, même bataillon, M. Louis *Guibert*, à Villars-sous-Yens ;
- 4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite , bataillon n° 46, M. Adolphe *Clerc*, à Morges ;
- 5<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de gauche , bataillon n° 45 , M. Jean-François *Jaquier*, à Rolle ;
- 6<sup>o</sup> Capitaines des compagnies de mousquetaires :  
N° 1, bataillon n° 26, M. Henri *Bastardoz*, à Apples ;  
» 2, » 10, M. Sigismond *Dubois*, à Rolle ;  
» 3, » 70, M. Isaac *Croisier*, à Ballens ;  
» 4, » 50, M. Victor *Debonneville*, à Gimel.

V<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

- 1<sup>o</sup> Lieutenant aide-major, bataillon n° 50, M. David *Oguey*, à Orbe ;
- 2<sup>o</sup> Lieutenant quartier-maître , même bataillon , M. Louis *Dénéréaz*, à Cossonay ;
- 3<sup>o</sup> 2<sup>e</sup> sous-lieutenant porte-drapeau , même bataillon , M. Isaac-Louis *Jaquier*, à Dizy ;
- 4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite , bataillon n° 50 , M. Georges *Magnenat* , à Vaulion ;

5<sup>e</sup> Capitaine de chasseurs de gauche , bataillon n<sup>o</sup> 46, M. François *Pasche*, à Bournens ;

6<sup>e</sup> Capitaines des compagnies de mousquetaires :

- N<sup>o</sup> 1, bataillon n<sup>o</sup> 45, M. Pierre-Etienne *Meylan*, au Chenit ;  
» 2, " 26, M. Henri *Eternod*, à La Sarraz ;  
» 3, " 10, M. Abram-Ls *Carmentrand*, à Juriens ;  
» 4, " 70, M. Henri *Potterat*, à Orny.

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

1<sup>o</sup> Capitaine aide-major, bataillon n<sup>o</sup> 70, M. Samuel *Carrard*, à Echallens,

2<sup>o</sup> Capitaine quartier-maître, même bataillon, M. Samuel *Chautems*, à Champvent ;

3<sup>o</sup> 2<sup>e</sup> sous-lieutenant porte-drapeau, même bataillon, M. Alfred *Nicod*, à Echallens ;

4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite, bataillon n<sup>o</sup> 70, M. Charles *Bardel*, à Yverdon ;

5<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de gauche , bataillon n<sup>o</sup> 50 , M. Ls-Félix *Bezençon* , à Goumoens ;

6<sup>e</sup> Capitaines des compagnies de mousquetaires :

- N<sup>o</sup> 1, bataillon n<sup>o</sup> 46, M. Louis *Jaccard*, à Ste-Croix ;  
» 2, " 45, M. François *Pitton*, à Oppens ;  
» 3, " 26, M. Charles *Constancon*, à Yverdon ;  
» 4, " 10, M. François-Rod. *Jaquier*, à Prahins.

— Le 17, il a fait les nominations suivantes dans la réserve fédérale :

BATAILLON n<sup>o</sup> 111 (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements).

1<sup>o</sup> Lieutenant aide-major, M. Henri *Oguey*, à Aubonne ;

2<sup>o</sup> Lieutenant quartier-maître, M. Jules *Perusset*, à Baulmes ;

3<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> sous-lieutenant porte-drapeau, M. Fs-Emile *Herm enjat*, à La Rippe ;

4<sup>o</sup> Capitaine des chasseurs de droite, M. Isaac *Chenevard*, à Bière ;

5<sup>o</sup> Capitaine des chasseurs de gauche, M. Abram-Dd *Jaillet*, à Vallorbes ;

6<sup>e</sup> Capitaines des compagnies de mousquetaires :

- N<sup>o</sup> 2, M. Jules *Brandt*, à Begnins ;  
» 3, M. Jules *Bezençon*, à Orbe ;  
» 4. M. Jules *Zimmermann*, à Chavannes-sur-le-Veyron.

BATAILLON n<sup>o</sup> 112 (1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements).

1<sup>o</sup> Capitaine aide-major, M. Isaac *Perrin*, à Payerne ;

2<sup>o</sup> Capitaine quartier-maître, M. Charles *Dériaz*, à Cheseaux ;

3<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> sous-lieutenant porte-drapeau, M. Alphonse *Favre*, à Lucens ;

4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite, M. Denis *Bovay*, à Treycovagnes ;

5<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de gauche, M. Jn-Pierre *Mottaz*, à Lausanne ;

6<sup>e</sup> Capitaines des compagnies de mousquetaires :

- N<sup>o</sup> 1, M. Gérard *Fornerod*, à Avenches ;  
» 2, M. Jules-Fs-Ls *Demiéville*, à Palézieux ;  
» 3, M. Ulysse *Grandjean*, à Yverdon ;  
» 4, M. Pre-Sam. *Gilliéron*, à Peyres et Possens.

BATAILLON n<sup>o</sup> 113 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements).

1<sup>o</sup> Capitaine aide-major, M. Alexis *Bonzon*, à Bex ;

2<sup>o</sup> Capitaine quartier-maître, M. Sam. *Delisle*, à Lausanne.

3<sup>o</sup> Lieutenant porte-drapeau, M. Fs-Ls *Pilliod*, à Blonay ;

4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite, M. Em.-Rod. *Puenzieux*, à Clarens ;

5<sup>o</sup> Capitaines des compagnies de mousquetaires :

- N<sup>o</sup> 1, M. Jules-Ed. *Falquier*, à Veytaux ;  
» 2, M. Alexis *Chabloz*, à Château-d'Œx ;  
» 3, M. Constant *Ducret*, à Lausanne ;  
» 4, M. Charles *Béboux*, à Cully.

Le même jour, 17 courant, le Conseil a promu au grade de capitaine le médecin lieutenant M. Georges-Louis *Gaudin*, à Orbe, et au grade de lieutenant le médecin-adjoint M. Ferdinand *Cérésole*, à Morges.

— Le 19 février courant, le Conseil d'Etat a nommé comme suit les officiers d'armement dans chacun des arrondissements militaires, savoir :

1 <sup>er</sup> arrondissement,	M. <i>Jaunin</i> , Samuel, à Avenches,	capitaine ;
2 <sup>e</sup>	»	M. <i>Velan</i> , Fs-Louis, à Noville,
3 <sup>e</sup>	»	M. <i>Noverraz</i> , Jaq.-Ls, à Lausanne,
4 <sup>e</sup>	»	M. <i>Jaques</i> , Daniel, à Morges,
5 <sup>e</sup>	»	M. <i>Mercier</i> , Louis, à Orbe,
6 <sup>e</sup>	»	M. <i>Petitmaitre</i> , Fs, à Yverdon,

— Le 24, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes dans la *réservé cantonale* :

BATAILLON N° 1.

- 1<sup>o</sup> Capitaine aide-major, M. Ch. *Estoppey*, à Lausanne ;
- 2<sup>o</sup> Capitaine quartier-maître, M. Jn-Fréd. *Barbey*, à Granges ;
- 3<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite, M. *Besson*, Hri-Jn-Ls, à Chevroux ;
- 4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de gauche, M. Fréd. *Goumaz*, à Sédeilles ;
- 5<sup>o</sup> Capitaine de mousquetaires n° 1, M. Jn-Fréd. *Delorme*, à Vallamand ;
- 6<sup>o</sup> Capitaine de mousquetaires n° 2, M. Js *Favre*, à Combremont-le-Grand.

BATAILLON N° 2.

- 1<sup>o</sup> Capitaine aide-major, M. Henri *Voruz*, à Moudon ;
- 2<sup>o</sup> Capitaine quartier-maître, M. Jn-Ls *Coigny*, à Lausanne ;
- 3<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite, M. Jn-Dl *Vuagniaux*, à Vucherens ;
- 4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de gauche, M. Jn-Ls *Crausaz*, à Chavannes ;
- 5<sup>o</sup> Capitaine de mousquetaires n° 1, M. Jn-Siméon *Ogay*, à Lovattens ;
- 6<sup>o</sup> Capitaine de mousquetaires n° 2, M. Ls-Jn-Sim. *Destraz*, à Essertes.

BATAILLON N° 3.

- 1<sup>o</sup> Capitaine aide-major, M. Alfred *Loude*, à Vevey ;
- 2<sup>o</sup> Capitaine quartier-maître, M. Ls-Michel *Ormond*, à Vevey ;
- 3<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite, M. Jn-Fs-Ls *Bonjour*, à Blonay ;
- 4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de gauche, M. Ls-Abram *Dufaux*, à Vevey ;
- 5<sup>o</sup> Capitaine de mousquetaires n° 1, M. Jn-Fs *Duplan*, à Vevey ;
- 6<sup>o</sup> Capitaine de mousquetaires n° 2, M. Ch.-Hri *Rosset*, à Villeneuve.

BATAILLON N° 4.

- 1<sup>o</sup> Capitaine aide-major, M. Ls-Fs *Anex*, à Gryon ;
- 2<sup>o</sup> Lieutenant quartier-maître, M. Félix *Dubuis*, à Aigle ;
- 3<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de droite, M. Jn-Pre *Bocherens*, à Bex ;
- 4<sup>o</sup> Capitaine de chasseurs de gauche, M. Dd *Oguey*, à Ormont-dessous ;
- 5<sup>o</sup> Capitaine de mousquetaires n° 1, M. Jn-Gab. *Tauxe*, à Leysin ;
- 6<sup>o</sup> Capitaine de mousquetaires n° 2, M. Ls *Berthex*, à Aigle.

Le même jour, le Conseil a nommé M. Constant *Ducrot*, à Lausanne, au grade de capitaine de la compagnie de chasseurs de gauche du bataillon de réserve fédérale n° 113.

Avec ce numéro deux cartes d'Amérique sont expédiées à nos abonnés.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.